

Cours d'eau et ravines de Guadeloupe

5A - Entretien du DPF : Que fait l'État ?

Ce que dit la loi :

L'entretien, défini par les articles L214-15 et R215-2 du Code de l'Environnement, vise à :

- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- contribuer à son bon état écologique.

Mais concrètement, que fait la DEAL sur les cours d'eau ?

La DEAL missionne des prestataires pour intervenir sur les cours d'eau qui nécessitent un entretien. La plupart du temps, il s'agit d'enlèvement de troncs d'arbres tombés dans la largeur du cours d'eau, ce qui peut provoquer des dégâts sur les ouvrages en aval et/ou accentuer les effets des inondations lors des crues (effet de bouchon). Les opérations peuvent également se faire en préventif, en abattant des arbres qui sont jugés "à risques".



Tronçonnage d'un embâcle au travers du lit mineur du cours d'eau, ONF



Arbre nécessitant un abatage préventif

Quel est le budget annuel ? Est-ce que la DEAL intervient sur tous les cours d'eau chaque année ?

Il est alloué pour l'entretien des cours d'eau une enveloppe annuel de 300 000 €.

La Guadeloupe possède 1 227 kilomètres de cours d'eau appartenant au Domaine Public Fluvial.

Ainsi, il semble évident qu'une priorisation est à faire en fonction des enjeux. Certains cours d'eau sont plus dangereux que d'autres et nécessitent une plus grande vigilance que d'autres !

Comment est faite la priorisation ?

Chaque année, environ 60 km de cours d'eau sont parcourus pour identifier les besoins. En fonction des observations, il est choisi sur quel tronçon le budget sera alloué. De plus, une carte accessible sur le site internet de la DEAL permet de valoriser les données récoltées. Enfin, les interpellations par les riverains et les collectivités sont prises également en compte.

A noter que la DEAL n'intervient pas sur le linéaire se situant dans la zone du Parc National de Guadeloupe.

Contactez-nous !

Si vous constatez des besoins d'entretien sur des cours d'eau, vous pouvez contacter directement la DEAL pour nous avertir !

Compétence d'entretien

Débroussaillage, recépage, abattage, élagage sont des actions d'entretien. Il n'y a pas besoin de procédures administratives pour ces opérations.

Compétence d'aménagement

Pour la lutte contre les inondations, les entités compétentes en GEMAPI (CAGSC, CANBT, CAPEX, CANGT, CARL) sont les interlocutrices principales.

Les "gros travaux" nécessitent un suivi supplémentaire, car peuvent aggraver la situation. Exemple d'aménagement :

- Remblaiement,
- Curage : Extraction de sédiments
- Busage,
- Enrochement ou revegétalisation,
- Nouveaux ouvrages hydrauliques, ...

Il faut ici contacter la Police de l'Eau (DEAL).

Cours d'eau et ravines de Guadeloupe

5B - Entretien et aménagement

Cours d'eau et ravines de Guadeloupe

5C - Entretien : enlever des embâcles (1/2)

Un embâcle, c'est quoi ? Un obstacle au libre écoulement

Un embâcle est l'accumulation hétérogène de bois morts et déchets divers, façonné par le courant entravant plus ou moins le lit mineur du cours d'eau. L'écoulement peut en être perturbé, surtout en cas de crues.

Pourquoi enlever les embâcles ? Pour "libérer" le cours d'eau

L'enlèvement des embâcles permet de maintenir le libre écoulement des eaux en retirant ceux qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau ;
- ralentissent le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important ;
- peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, routes, habitations...);
- provoquent d'importantes érosions, voire des effondrements de berge, dangereux pour les biens ou les personnes.

Pourquoi laisser certains embâcles dans le cours d'eau ?

Pour laisser "vivre" le cours d'eau

Tous les embâcles ne doivent pas être retirés systématiquement car ces bois :

- participent à la diversification du milieu ;
- créent des abris et des caches pour les espèces aquatiques.



Embâcle à retirer, Ravine Michot (Vieux-Habitants)



Embâcle pouvant être conservé, Ravine Figuier (Pointe-Noire)

L'un des éléments clé pour décider du retrait d'un embâcle est **la proximité des enjeux** (un pont, des habitations par exemple). Proche d'une zone à forts enjeux, un principe de précaution sera préconisé, comme des abattages d'arbres en préventif.

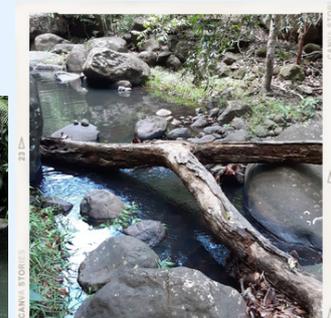
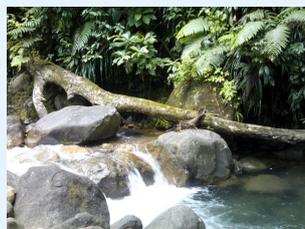
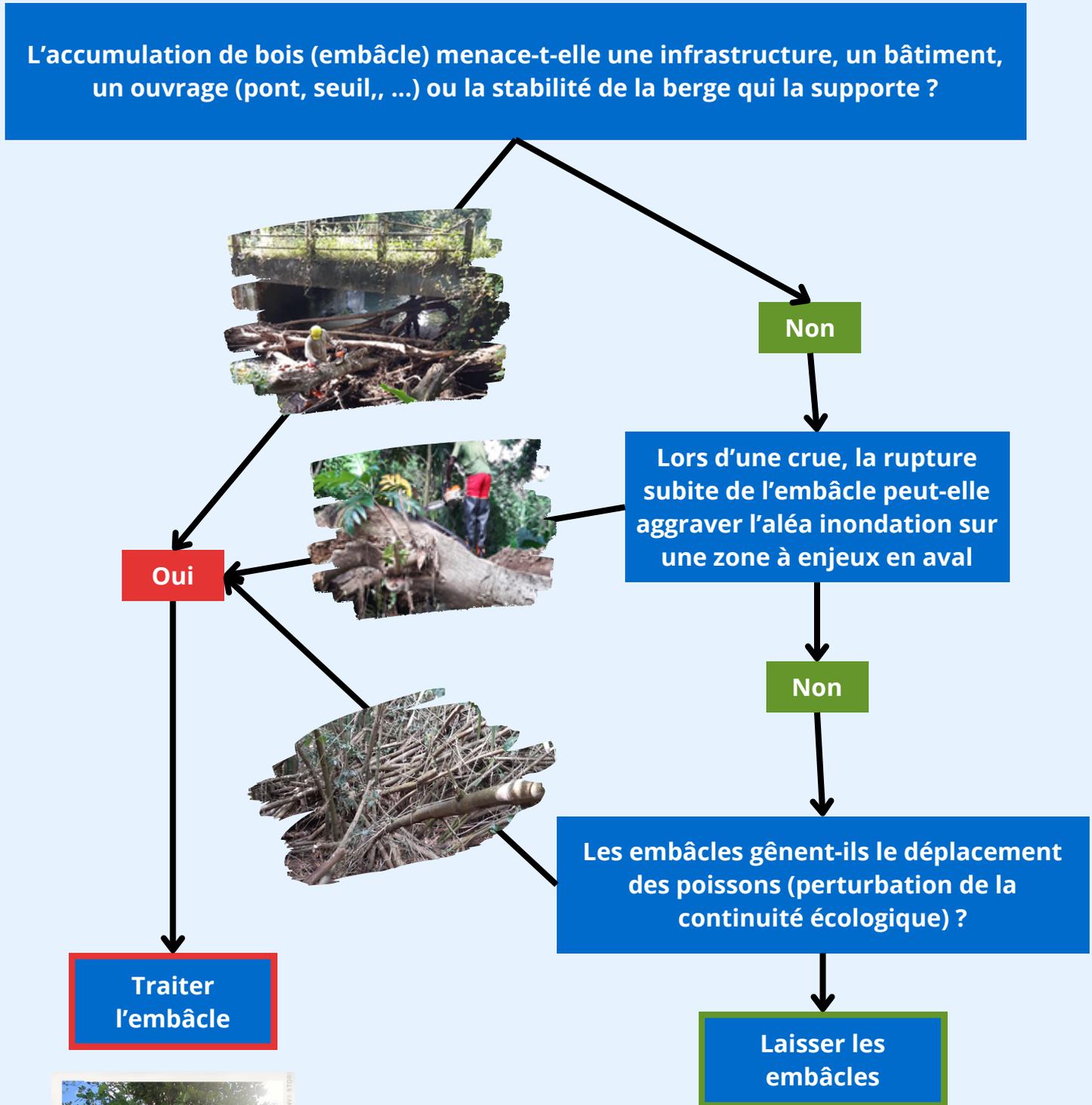


Il faut toujours faire attention aux hydrocarbures près d'un cours d'eau si on agit avec une tronçonneuse. Si intervention avec une machine, elle doit se faire depuis la berge, sans gratter le fond du lit ni toucher aux berges.

Cours d'eau et ravines de Guadeloupe

5C - Entretien : enlever des embâcles (2/2)

Comment savoir si on retire un embâcle ?



Cours d'eau et ravines de Guadeloupe

5D - Entretien : traiter les atterrissements

Un atterrissement : une accumulation de matériaux du cours d'eau

Un atterrissement est une accumulation de matériaux alluvionnaires issus de l'amont, qui se déposent lors de la diminution de la vitesse du courant. Les atterrissements construisent le lit du cours d'eau. **Ce phénomène est amplifié par l'érosion des sols, notamment des sols nus.**



Atterrissement majeur
Rivière aux Herbes,
Basse-Terre

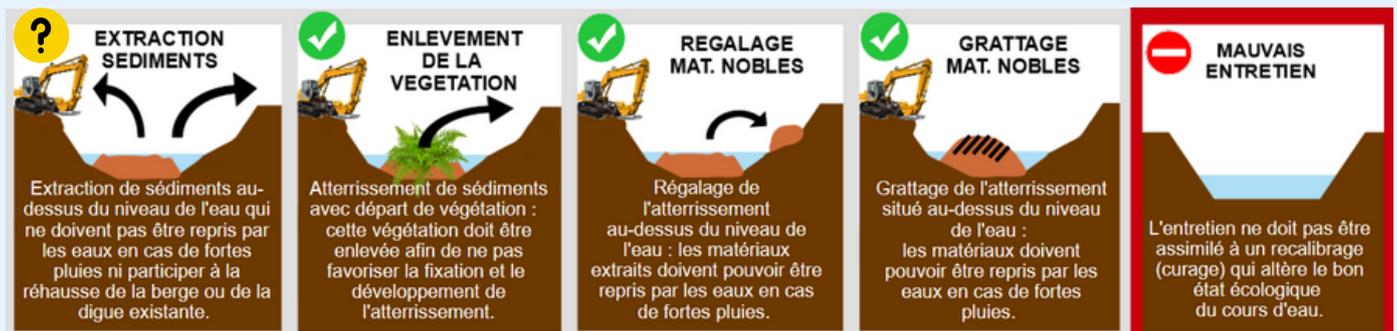
Atterrissement majeur
Rivière Baret,
Sainte-Rose

Atterrissement mineur
Petite Rivière,
Deshaies



Rapprochez-vous de la
DEAL (Police de l'Eau et
Risques Naturels) pour
tout questionnement sur
le traitement des
atterrissements.
Toute intervention non
déclarée est susceptible
de déclencher des
poursuites.

Les différents types d'interventions sur les atterrissements



Pour tout type d'intervention, il faut contacter la Police de l'Eau.

Les interventions ne nécessiteront pas forcément un Dossier Loi sur l'Eau (DLE).

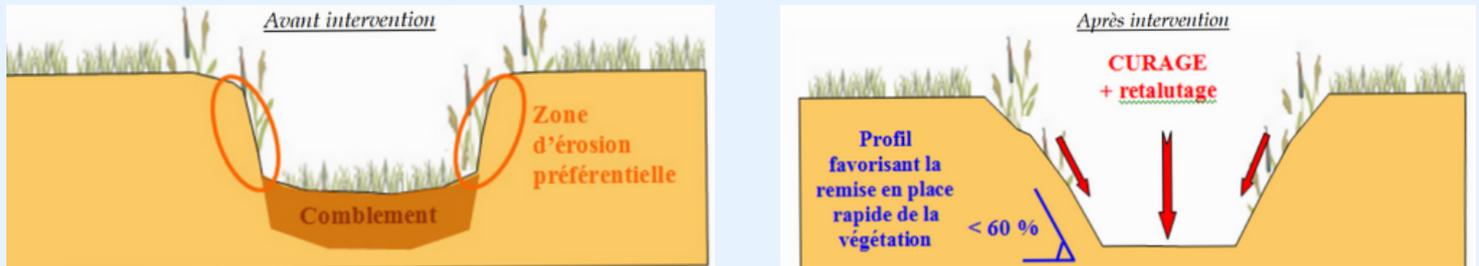
Par exemple, il n'y a pas besoin de DLE lorsqu'il y a usage de batardeau et que la berge est remise en état en fin de travaux.

Autorisé, mais avec des modalités d'interventions précises

- les travaux sont réalisés lorsque le cours d'eau est naturellement à l'étiage ;
- ces interventions devront être effectuées depuis la berge, sans altérer celle-ci et sans pénétrer dans le lit du cours d'eau avec des engins mécaniques ;
- le cours d'eau ne doit être ni surcreusé, ni reprofilé (ne pas toucher au fond, ne pas toucher aux berges). Sa pente et sa sinuosité doivent être respectées ;
- le déplacement des matériaux se fera latéralement à l'écoulement, de l'aval vers l'amont.

Le curage : retirer des sédiments

Le curage consiste à évacuer un excédent sédimentaire du lit de la rivière.



Schémas du principe du curage, SIAEBVELG

Quand faire un curage ?

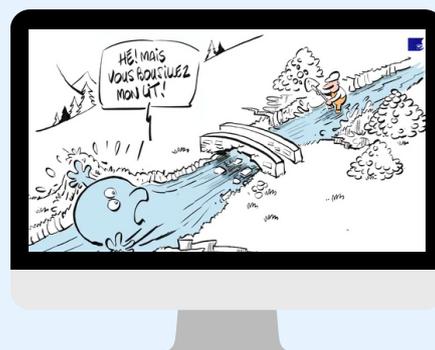
Compte tenu de son **impact négatif sur le milieu aquatique**, son recours doit être **strictement limité aux cas suivants** :

- remédier à un dysfonctionnement du transport naturel des sédiments gênant le libre écoulement des eaux ou nuisant au bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- lutter contre l'eutrophisation ;
- aménager une portion de cours d'eau pour créer ou rétablir un ouvrage.

Les risques d'un curage sans études préalables

Les impacts hydromorphologiques et écologiques du recalibrage et du curage sont bien connus, deux exemples majeurs :

- **augmentation des contraintes hydrauliques en crue** : le recalibrage se traduit par des **vitesse et des hauteurs d'eau en crue bien supérieures aux valeurs naturelles** et généralement limitantes pour les biocénoses aquatiques qui ont des difficultés à trouver des refuges hydrauliques ;
- **détérioration des habitats aquatiques et semi-aquatiques (berges)** : les faciès d'écoulement, donc les habitats aquatiques, deviennent très homogènes et de faible capacité d'accueil. En effet, le surélargissement du lit mineur, principe technique « de base » de ce type d'intervention, se traduit systématiquement par un étalement de la lame d'eau à l'étiage avec des profondeurs qui deviennent limitantes pour une grande partie des biocénoses aquatiques et notamment les poissons.



Vidéo disponibles sur le site de l'OFB :

<https://www.ofb.gouv.fr/questions-reponses-sur-les-inondations>

La ripisylve définition et bénéfices principaux

La ripisylve correspond à la végétation qui se développe naturellement sur les berges des cours d'eau. C'est une zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

La végétation des rives assure diverses fonctions :

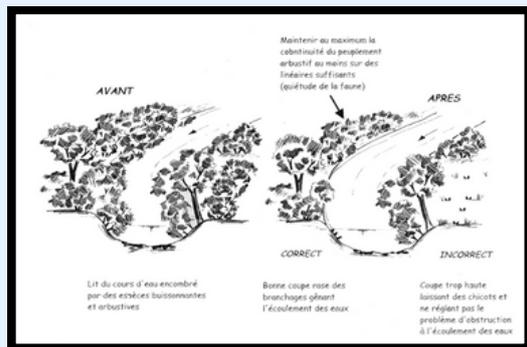
- maintien des berges (en limitant les phénomènes d'érosion grâce au système racinaire) ;
- protection contre le colmatage du cours d'eau ;
- régulation de la température du cours d'eau (qualité de l'eau et vie aquatique) ;
- création d'habitats pour la faune et préservation du paysage local.



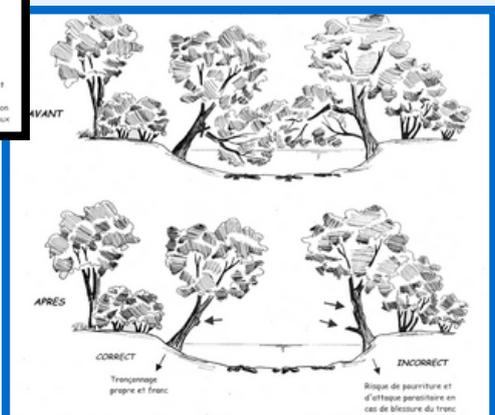
Comment doit être réalisé l'entretien de la ripisylve ?

Pour être efficace, l'entretien, qui doit se faire depuis la berge, doit s'appuyer sur :

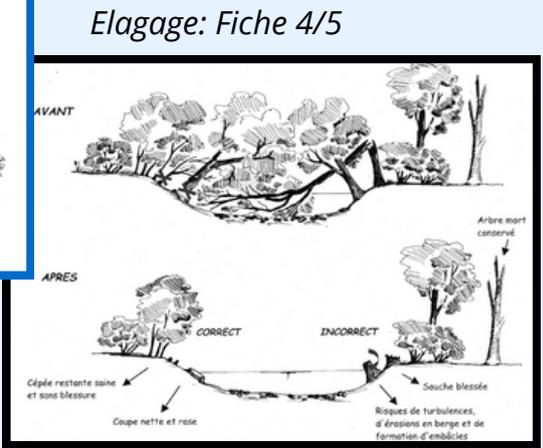
- un débroussaillage sélectif et alterné ;
- l'abattage ciblé des sujets posant de réels problèmes (Voir fiche 5C: sujets vieillissants, morts, pouvant constituer une entrave à l'écoulement, espèces non adaptées). Les arbres morts non gênants ou dangereux sont préservés pour le bon état écologique des cours d'eau ;
- le recépage, qui consiste à couper tout ou partie des rejets provenant d'une souche tout en assurant la pérennité de celle-ci (cette technique permet de rajeunir la végétation en place) ;
- l'élagage des arbres, qui vise essentiellement à prévenir la formation d'embâcles.



Débroussaillage : Fiche 2/5



Abattage: Fiche 3/5



Élagage: Fiche 4/5

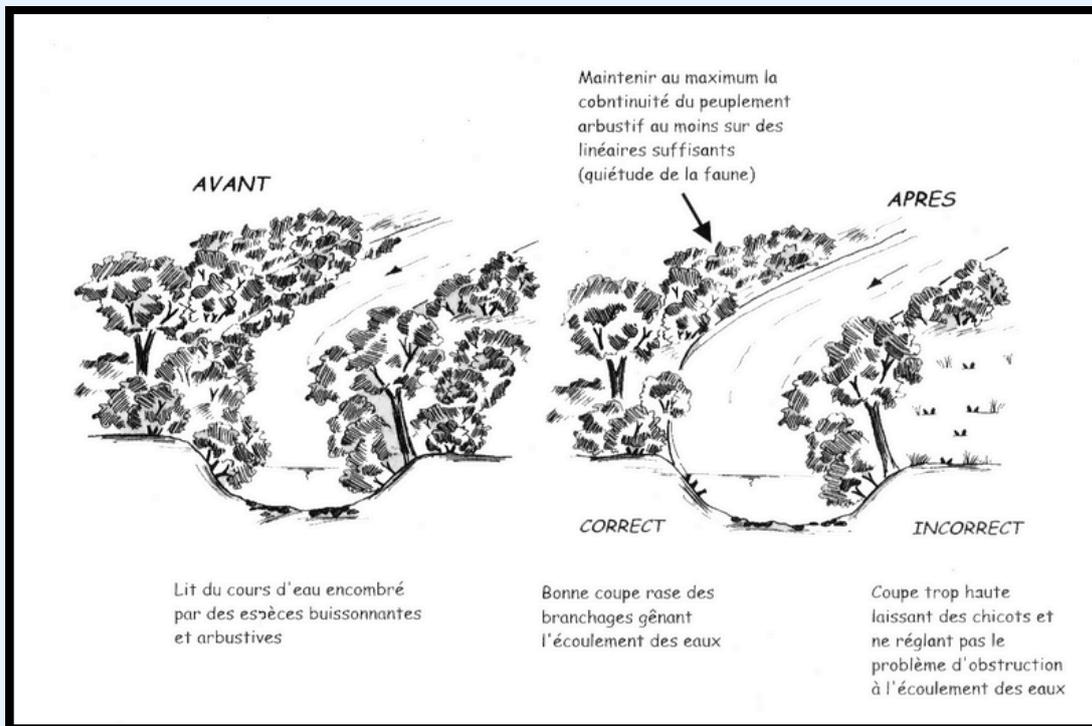
La ripisylve définition et bénéfices principaux

La ripisylve correspond à la végétation qui se développe naturellement sur les berges des cours d'eau. C'est une zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

La végétation des rives assure diverses fonctions :

- maintien des berges (en limitant les phénomènes d'érosion grâce au système racinaire) ;
- protection contre le colmatage du cours d'eau ;
- régulation de la température du cours d'eau (qualité de l'eau et vie aquatique) ;
- création d'habitats pour la faune et préservation du paysage local.

Le débroussaillage : être sélectif et ne pas tout raser



Le **débroussaillage** (ou débroussaillage) consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour permettre le libre écoulement des eaux.

Une partie de la végétation arbustive et buissonnante doit faire l'objet d'un débroussaillage, notamment pour favoriser les accès et dans les cas où la végétation peut être source des problématiques suivantes :

- risque de formation d'embâcles ;
- érosion de berge ;
- entrave à l'écoulement par encombrement du lit.

Les travaux doivent être exécutés de préférence manuellement (équipe de bûcherons munis d'outils manuels classiques).

Dans la majorité des cas, cet enlèvement est suffisant pour supprimer la végétation formant obstacle à l'écoulement. Mais il ne doit pas être systématique et il faut laisser quelques zones plus densément végétalisées (refuge pour la faune, zone d'abri pour les poissons).

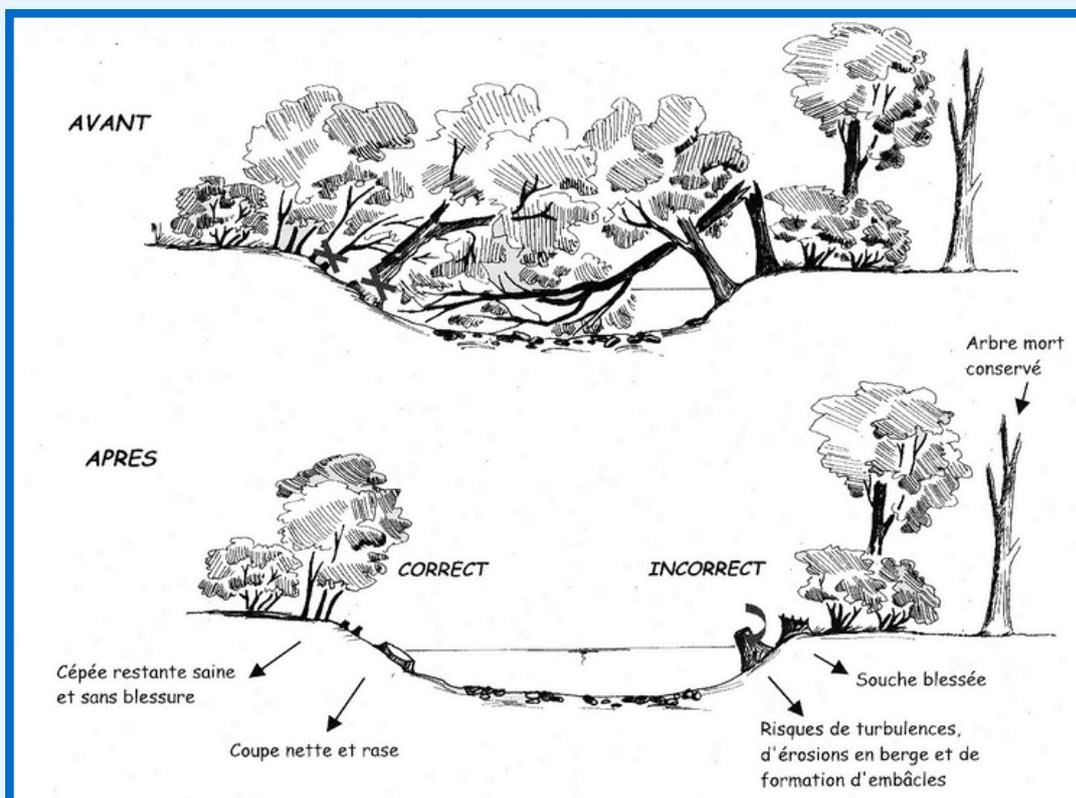
La ripisylve définition et bénéfices principaux

La ripisylve correspond à la végétation qui se développe naturellement sur les berges des cours d'eau. C'est une zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

La végétation des rives assure diverses fonctions :

- maintien des berges (en limitant les phénomènes d'érosion grâce au système racinaire) ;
- protection contre le colmatage du cours d'eau ;
- régulation de la température du cours d'eau (qualité de l'eau et vie aquatique) ;
- création d'habitats pour la faune et préservation du paysage local.

L'abattage et le recépage : jamais systématiquement



L'abattage désigne la coupe d'arbres adultes vifs ou morts avec tronçonnage et billonnage des troncs et des houppiers. Le recépage désigne la taille d'une partie des brins issus d'une même souche. Le but est d'équilibrer et d'alléger les cépées dangereuses pour la stabilité de la berge tout en conservant la diversité des classes d'âge et des espèces.

De façon générale doivent être abattus ou recépés les arbres ou cépées :

- Formant obstacle à l'écoulement de l'eau : chablis, arbres glissés, contournés, affouillés, sous cavés,...
- Menaçant de déstabiliser la berge : fortement inclinés, espèces à faible enracinement, espèces sensibles au vent,...
- En mauvais état sanitaire : morts, descentes de cimes, chandelles,...
- Les arbres ou cépées en surdensité,

La gestion des arbres morts ou dépérissant doit permettre de limiter l'apport de bois flottants susceptibles de grossir les embâcles.

L'abattage ne doit pas être systématique, en effet, certains arbres morts qui ne présentent pas de danger pour les personnes et les biens pourront être démontés jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres de façon à préserver des gîtes pour des espèces cavernicoles d'intérêt écologique.

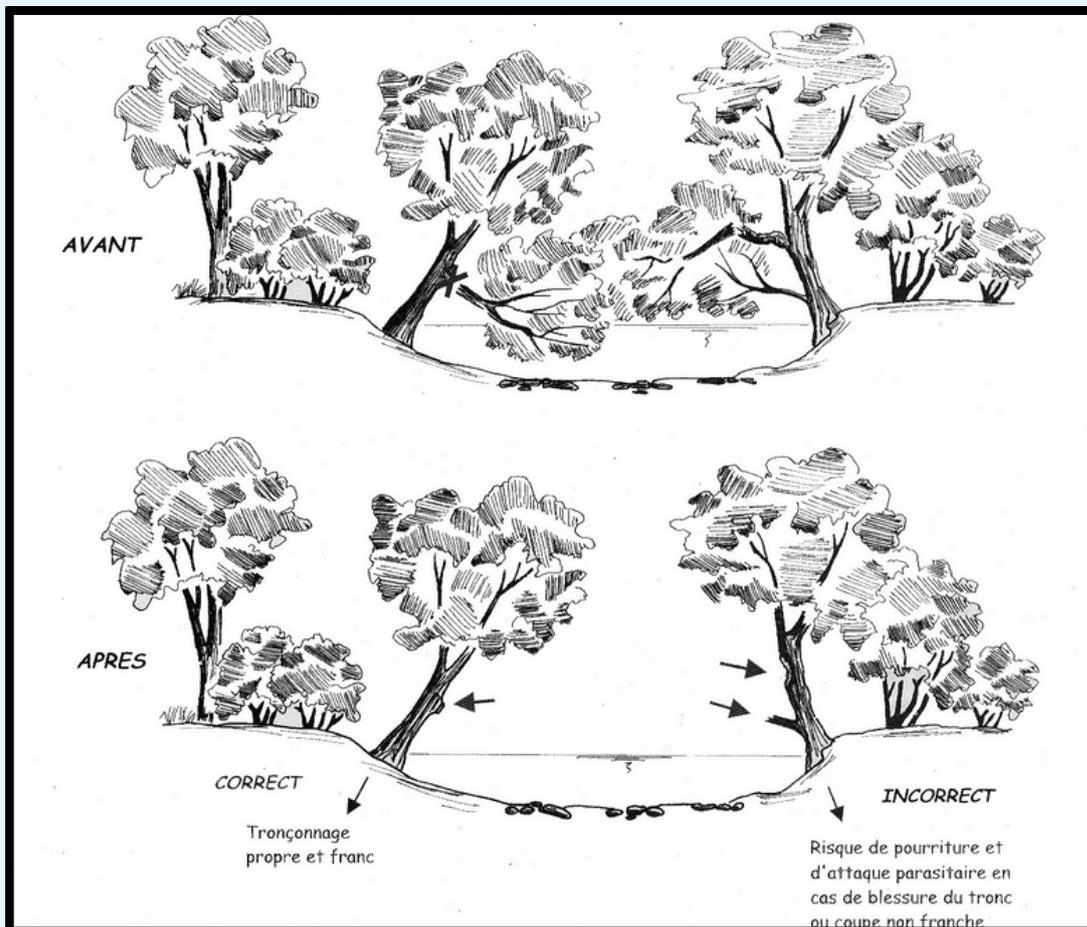
La ripisylve définition et bénéfices principaux

La ripisylve correspond à la végétation qui se développe naturellement sur les berges des cours d'eau. C'est une zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

La végétation des rives assure diverses fonctions :

- maintien des berges (en limitant les phénomènes d'érosion grâce au système racinaire) ;
- protection contre le colmatage du cours d'eau ;
- régulation de la température du cours d'eau (qualité de l'eau et vie aquatique) ;
- création d'habitats pour la faune et préservation du paysage local.

Un élagage qui doit être propre et franc



L'élagage désigne la **taille d'une partie des branches d'un même arbre** et le démontage la réduction totale ou partielle d'un arbre qui ne peut pas être abattu.

Les coupes doivent être franches, nettes et respectueuses de la ride de l'écorce et du col de la branche pour favoriser la formation d'un bourrelet cicatriciel.

Il faut éviter de supprimer des branches trop grosses, surtout sur des sujets âgés ou peu vigoureux. Pour les branches trop importantes il est préférable de réaliser une pré-coupe afin de limiter les risques de décollement de l'écorce.

L'élagage ne doit pas être systématique et doit répondre aux objectifs suivants :

- supprimer les branches basses constituant un obstacle majeur à l'écoulement des eaux ;
- équilibrer et alléger les houppiers de certains arbres inclinés et dangereux pour la stabilité de la berge ;
- ouvrir le cours d'eau à la lumière ;
- supprimer les arbres et les branches mortes ou cassées qui pourraient présenter un danger pour les promeneurs, pêcheurs ;
- prévenir la formation d'embâcles.

Cours d'eau et ravines de Guadeloupe

5F - Entretien : la végétation des berges (5/5)

Savoir si le cours d'eau est en **bonne santé**

En fonction de l'altitude et de la typologie du cours d'eau, la ripisylve sera différente. Pour en savoir plus, il faut se rendre sur le **site internet du projet "Protéger"**

<https://genie-vegetal-caraiibe.org/les-rivieres-et-ripisylves/>

Rivière **semi-ouverte**



Rivière intacte



Rivière dégradée

Rivière en **zone inondable**

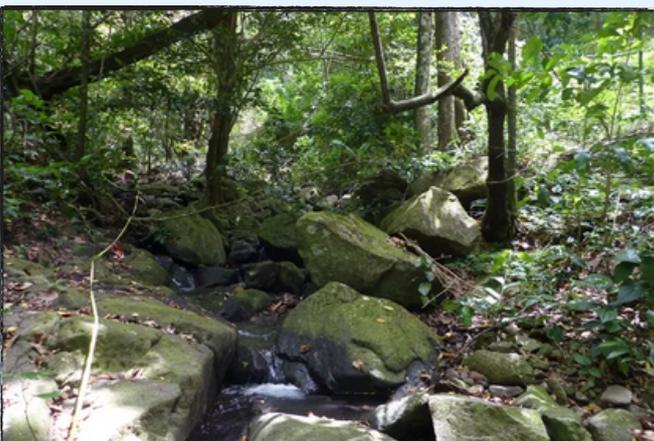


Rivière intacte

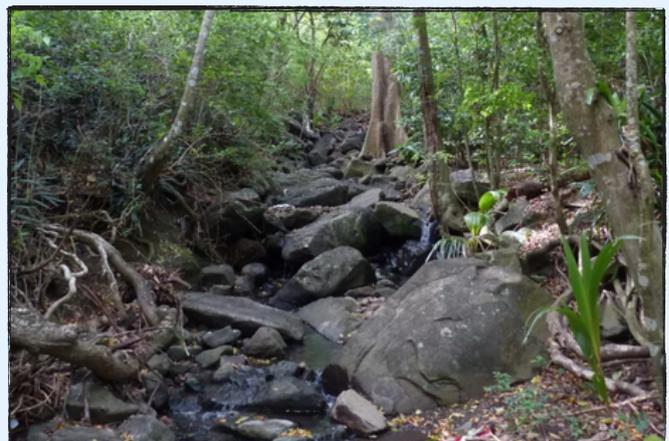


Rivière dégradée

Rivière **fermée à pente forte**



Rivière intacte



Rivière dégradée